

Opérations contre les pourvoiries illégales

La FPQ félicite les agents de protection de la faune

Québec, le 27 août 2010 – La Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) tient à souligner son appréciation du travail des agents de protection de la faune du Québec en matière de lutte contre les opérations illégales de pourvoiries.

En juillet dernier le service de protection de la faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune annonçait la condamnation d'un individu pour avoir opéré une pourvoirie sans détenir le permis requis, dans la région de la Mauricie. Hier, une autre annonce faisait état du démantèlement d'une autre opération illégale dans la région de la Côte-Nord. Dans ce dernier cas, l'annonce faisait état du dépôt possible de plus de 10 chefs d'accusation, la principale accusation étant celle d'avoir exploité une pourvoirie sans permis.

Faire affaire avec une pourvoirie en règle comporte des avantages importants, tant pour la clientèle que pour la faune elle-même. En effet, une entreprise qui opère avec un permis de pourvoirie doit obligatoirement détenir une couverture d'assurance minimale de deux millions de dollars en responsabilité civile, ce que ne possèdent pas les entreprises opérant illégalement. De plus, les unités d'hébergement fournies par le détenteur d'un permis de pourvoirie sont classifiées selon une grille d'évaluation approuvée par les autorités, ce qui permet à la clientèle de connaître avec précision le degré de confort du chalet, de l'auberge ou du camp dans lequel elle s'apprête à séjourner.

Enfin, les pourvoiries en règle doivent produire annuellement un rapport d'activité auprès du secteur Faune du MRNF, rapport qui contient notamment des informations sur les espèces fauniques récoltées à la pourvoirie. Il s'agit de renseignements évidemment utiles à la saine gestion des populations fauniques du Québec.

Lorsque vous désirez réserver un séjour de pêche, de chasse ou de villégiature, prenez soin de faire affaire avec une pourvoirie qui détient un permis de pourvoirie valide. Pour vous assurer d'un voyage réussi, contactez une pourvoirie membre de la FPQ. La FPQ compte plus de 375 pourvoiries membres en opération partout au Québec. Vous pouvez les consulter sur Internet au site www.fpq.com, en vous procurant le *Guide de la Pourvoirie* ou encore en téléphonant au 1-800-567-9009. Il est aussi possible de se procurer des chèques-cadeaux via notre site internet.

- 30 -

Source :

M^e Dominic Dugré
Secrétaire général
Fédération des pourvoiries du Québec
1.800.567.9009, poste 232
Cell : 418-572-7085
ddugre@fpq.com